

Cahier d'enregistrement des interventions
 MAEC Système Autonomie Fourragère HBV – Boischaud Sud

N° PACAGE :

Nom, Prénom et/ou Société :

Code de la MAEC souscrite :

Date d'engagement dans la MAEC :

Campagne culturale : 20... / 20...

Sont comptabilisées dans le calcul de l'IFT les parcelles en terres arables (y compris les prairies temporaires) ainsi que les prairies et pâturages permanents.

Îlot n° :	Parcelle n° :	Parcelle engagée ?	Culture :	Surface (ha) :	Date de récolte	IFT Herbicide							IFT Hors Herbicide							
						Date du traitement	Surface traitée (ha)	Produit utilisé (nom commercial)	Dose employée (G/ha ou Kg/ha ou L/ha)	Cible du traitement	Dose homologuée	IFT (= dose employée / dose homologuée * surface traitée / surface parcelle)	Date du traitement	Surface traitée (ha)	Produit utilisé (nom commercial)	Dose employée (G/ha ou Kg/ha ou L/ha)	Cible du traitement	Dose homologuée	IFT (= dose employée / dose homologuée * surface traitée / surface parcelle)	
						<i>IFT Herbicide Total de la parcelle :</i>							<i>IFT Hors Herbicide de la parcelle :</i>							
													=							
													<i>IFT Hors Herbicide avec traitement de semences (+1 si semences traitées)</i>							
													=							